



Compte-rendu de la Commission du 09 Mars 2020 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES Secrétaire : Charlotte DELMOTTE

Membres: Christel ADORNI, Dominique GAUDRY, Sylvie VERET, Sylvain BACQUAERT, Jacques

LERNON

La séance est ouverte à 18h45 La séance est levée à 22h30

6 dossiers

1/ Madame SYDOR Victoria du club du CLOS Wahagnies (Dossier N° D570015C74)

Concerne: le match CLOS Wahagnies - Entente 90 en Championnat 1er DT +16 ans Fém. Dépt.

59 Poule FN01 B du 08/12/2019 Nom de l'arbitre : SOETENS Jennifer

Concerne: Joueuse Article: Annexe 3-F

Type de faute : s délibérés et brutalités Qualification de la faute : Violence grave Sanction: 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende: 180€

2/ Monsieur DEWYNTER Matthias du club du HBC Bailleul (Dossier N° D570015C76)

Concerne: le match Dunkerque Grand Littoral 2-18DPT - Handball Club Bailleul en

Championnat 2ème DT -18 ans Masc. Dépt. 59 Poule MN32 du 08/12/2019

Nom des arbitres : POMART Marie - TARTU Solène

Concerne: Joueur Article: Annexe 3-C

Type de faute : Comportement verbal injurieux

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction: 3 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende: 150€

3/ Monsieur LOUVET Sébastien du club du AC Douai (Dossier N° D570015C75)

Concerne : le match HBC Pays de Mormal – AC Douai en Championnat 2ème DT -18 ans Fém.

Dépt. 59 Poule FN335 du 08/12/2019 Nom de l'arbitre : DELGADO José-Antonio

Concerne: Officiel responsable Article: Annexe 4-B

Type de faute : Gestes déplacés, invectives Qualification de la faute : Attitude antisportive Sanction: 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 3 mois à l'issue de la période de suspension

Amende: 90€



4/ Madame DEFIVES Fanny du club du Gravelines USHB (Dossier N°D570015C81)

Concerne: le match Gravelines USHB - Tourcoing HB 2 en Championnat +16 ans Nationale 3

Fém. du 14/12/2019

Nom des arbitres : DELATTRE Christophe - DUFRENNE Matthias

Concerne : Joueuse Article : Annexe 3-C

Type de faute : Comportement antisportif grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 1 Avertissement Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende: 30€

5/ Public du club du Neuville-en-Ferrain HBAL (Dossier N° D570015C57)

Concerne: le match HBC Houplines 2 - Neuville-en-Ferrain HBAL en Championnat 3ème DT +16

ans Masc. Dépt. 59 Poule MN03 A du 01/12/2019

Nom de l'arbitre : DELESSCHE Quentin

Concerne : Public Article : Annexe 5–C Type de faute : Sans envahissement de l'aire de jeu par une personne du public, insultes sur

juge arbitre Qualification de la faute : Violence Grave Sanction : 2 dates à Huis-clos dont 1 avec sursis Période du huis clos à définir sur la saison 2020/2021 Période probatoire : 6 mois à l'issue du huis-clos

Amende: 112,50€

6/ Monsieur DECOENE Dominique du club du Neuville-en-Ferrain HBAL (Dossier N° D570015C91)

Concerne: le match HBC Houplines 2 - Neuville-en-Ferrain HBAL en Championnat 3ème DT +16

ans Masc. Dépt. 59 Poule MN03 A du 01/12/2019

Nom de l'arbitre : DELESSCHE Quentin Concerne : Officiel responsable

Type de faute : Propos excessifs, attitude incorrecte Qualification de la faute : Attitude antisportive Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende: 90€

Le président de la CTD Laurent DESPRES

Article: Annexe 3-F